YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service Sports, Loisirs, Jeunesse
N° Tél. : 01.69.49.79.00
N/Réf : NDA/GC/CS/DB

DECISION N° 2011/94

OBJET : Contrat d'accueil entre la Commune d'Yerres et la SARL Vtr Voyages « Otentik Juniors » séjours du 18 juillet au 12 août 2011 à BEG MEIL (Finistère)

Le Député-Maire de la Commune d' Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé ainsi que les documents y afférents.

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droits de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT que la ville d'Yerres souhaite organiser 4-séjours du 18 juillet 2011 au 12 août 2011,

CONSIDERANT que la proposition de la SARL Vtr Voyages « Otentik Juniors » correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

De conclure et de signer, avec la SARL Vtr Voyages « Otentik Juniors », Immeuble le Phénix, Bât 9, 1350 avenue Albert Einstein, 34000 MONTPELLIER, représentée par Monsieur Eric SANCERY, Gérant, une convention relative à l'organisation de 4 séjours du 18 juillet au 12 août 2011.

DIT que le montant de cette prestation s'élève à 11 244,00 euros T.T.C., réglé dans les conditions prévues par la convention. Une avance de 3.372,20 euros T.T.C. sera consentie à la notification du contrat et le solde au terme des séjours.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011 de la Commune,

Fait à YERRES, le 1er Juin 2011

Le Député Maire,

MAIRIE D'YERRES 91

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91338 YERRES Cedex
Tél : 01 69 49 79 00
Fax : 01 69 48 48 68

Accusé de réception en préfecture
091-210106911-20110601-2011-94-AU
Date de signature
08/06/2011
Date de réception